

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses
Règlement type
(Dix-huitième édition révisée)

Rectificatif

*NOTA: Les rectificatifs aux Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Règlement type, sont disponibles sur le site web de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe à l'adresse suivante :
http://www.unece.org/trans/danger/publi/unrec/mr_pubdet.html*

Volume I

1. Chapitre 2.2, 2.2.1.3, après «gaz liquéfiés réfrigérés, »

Insérer les gaz adsorbés,

2. Chapitre 2.5, 2.5.2.2.1.1, troisième phrase

Au lieu de essais sont successivement exécutés *lire* épreuves sont successivement exécutées

3. Chapitre 2.5, 2.5.2.2.1.1 b), deuxième phrase

Au lieu de vitesse de combustion est inférieure ou égale *lire* vitesse de combustion est supérieure ou égale

4. Chapitre 2.5, 2.5.2.2.1.1 b), à la fin

Supprimer (pour l'épreuve O.3)

5. Chapitre 3.3, Disposition spéciale 317

Substituer au texte existant

317 La désignation "Fissiles-exceptés" ne s'applique qu'aux matières fissiles et colis contenant des matières fissiles exceptés conformément au 2.7.2.3.5.

Volume II

6. 4.1.4.1, instruction d'emballage P116, sous «Emballages intérieurs», «Feuilles», après «en papier, résistant à l'eau»

Insérer un saut de ligne.

7. 4.1.4.1, P139, sous «Emballages intérieurs», «Feuilles»

Au lieu de en papier kraft *lire* en papier

8. 4.1.4.1, instruction d'emballage P903, point 4), premier paragraphe après le titre, dernière phrase

Substituer au texte existant

Il n'est pas nécessaire que les emballages satisfassent aux dispositions du 4.1.1.3.

9. 4.1.4.1, instruction d'emballage P907, dernier paragraphe, deuxième phrase

Au lieu de empêcher leur déplacement *lire* contrôler leur déplacement

10. 5.3.1.2.1, texte après la figure 5.3.0, troisième phrase

Au lieu de Elle doit être parallèle au bord de la plaque-étiquette *lire* La ligne intérieure doit être parallèle au bord de la plaque-étiquette

11. Chapitre 6.4, 6.4.13 b), à la fin

Au lieu de l'emballage *lire* le colis
